

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 25 juin 2014 modifiant l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination
au conseil d'administration de l'établissement public du parc national de la Vanoise**

NOR : DEVL1414134A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en date du 25 juin 2014, l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 avril 2009 susvisé est ainsi modifié :

1^o Les *b* et *c* du 2^o sont remplacés par les dispositions suivantes :

« *b*) Au titre des représentants des maires, élus par et parmi les maires des communes dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc ou qui ont adhéré à la charte du parc :
M. Marc Bauer, maire de Val-d'Isère, titulaire ; M. Gérard Mattis, maire adjoint de Val-d'Isère, suppléant ;

M. Jean-René Benoît, maire de Planay, titulaire ; M. Jean-Christophe Vidoni, premier adjoint au maire de Saint-Bon-Tarentaise, suppléant ;

M. Laurent Tresallet, maire de Peisey-Nancroix, titulaire ; M. Gérard Collion, adjoint au maire de Peisey-Nancroix, suppléant ;

M. Jean-Christophe Vitale, maire de Tignes, titulaire ; M. Alain Emprin, maire de Villaroger, suppléant ;

M. René Ruffier-Lanche, maire de Champagny-en-Vanoise, titulaire ; M. Thierry Ruffier des Aimes, adjoint au maire de Champagny-en-Vanoise, suppléant ;

M. Jean-Louis Bougon, maire de Sollières, titulaire ; M. Marcel Favre, maire de Bramans, suppléant ;

M. Paul Chevalier, maire de Lanslevillard, titulaire ; M. Jérémie Tracq, maire de Bessans, suppléant ;

M. Jacques Arnoux, maire de Lanslebourg, titulaire ; M. Gabriel Blanc, maire de Bonneval-sur-Arc, suppléant ;

M. Gilles Margueron, maire de Villarodin-Bourget, titulaire ; M. Jean-Marc Buttard, maire d'Avrieux, suppléant ;

M. Alain Marnezy, maire d'Aussois, titulaire ; M. Jean-Claude Raffin, maire de Modane, suppléant.

« *c*) Au titre des représentants d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprenant des communes comprises en tout ou partie dans le cœur du parc ou ayant adhéré à la charte du parc, élus par les présidents de groupements concernés :

M. Pierre Huart, président de la communauté de communes Haute-Maurienne - Vanoise, titulaire ; M. Laurent Poupard, vice-président de la communauté de communes Haute-Maurienne - Vanoise, suppléant ;

M. Gaston Pascal-Mousselard, président de la communauté de communes Haute-Tarentaise, titulaire ; M. Didier Favre, maire de Landry et vice-président de la communauté de communes des Versants d'Aime, suppléant ;».

2^o Au *b* du 3^o, concernant les personnalités qualifiées nommées sur proposition du préfet de la Savoie, les mots : « M. Christophe Roulier, personnalité compétente en matière de sports de nature » sont remplacés par les mots : « M. Denis Plaze, personnalité compétente en matière de sports de nature ».

3^o Au *c* du 3^o, concernant les personnalités qualifiées à compétence nationale sur proposition du préfet, les mots : « M. Jean-Pierre Courtin, représentant d'une association de protection de la nature » sont remplacés par les mots : « M. Christophe Roulier, représentant d'une association de protection de la nature ».